

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise GROUPE FLO S.A.										Néant <input type="checkbox"/> *					
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	0C	98 299 026	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserve légale	ZB								
						- Autres réserves	ZD								
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	0D	(19 737 972)		Dividendes		ZE								
	Prélèvements sur les réserves	0E			Autres répartitions		ZF								
	<b>TOTAL I</b>	<b>0F</b>	<b>78 561 054</b>		Report à nouveau (N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II) <b>TOTAL II</b>		ZG		78 561 054						
						ZH		78 561 054							
<b>DISTRIBUTIONS (Article 235ter ZCA)</b>															
Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235ter ZCA au titre de l'exercice										XV					
<b>RENSEIGNEMENTS DIVERS</b>															
										Exercice N :		Exercice N - 1 :			
ENGAGEMENTS	— Engagements de crédit-bail mobilier (Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail J7 )										YQ				
	— Engagements de crédit-bail immobilier										YR				
	— Effets portés à l'escompte et non échus										YS				
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	— Sous-traitance										YT	33 388 851	33 740 451		
	— Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris et de copropriété en location pour une durée > 6 mois J8 )										XQ	1 659 366	1 563 044		
	— Personnel extérieur à l'entreprise										YU	6 557	97 364		
	— Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)										SS	1 471 736	1 547 864		
	— Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages										YV				
	— Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles ES )										ST	1 724 509	3 230 589		
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052										ZJ	38 251 020	40 179 312		
IMPÔTS ET TAXES	— Taxe professionnelle *, CFE, CVAE										YW	320 468	555 399		
	— Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers ZS )										9Z	314 877	318 648		
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052										YX	635 345	874 047		
T.V.A.	— Montant de la T.V.A. collectée										YY	13 080 298	11 624 075		
	— Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations										YZ	10 624 817	5 752 580		
DIVERS	— Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS 1 ou modèle 2460 de 2012) *										0B	2 362 589			
	— Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *										0S				
	— Effectif moyen du personnel * (dont : apprentis : handicapés : )										YP	20,00	18,00		
	— Effectif affecté à l'activité artisanale										RL				
	— Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *										ZK	1,67 %	1,89 %		
— Numéro du centre de gestion agréé *										XP					
										— Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)		Si oui cocher 1 Sinon 0		ZR	1
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.		JA	(34 123 252)	Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL						
					Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC						
	Groupe : résultat d'ensemble.		JD	(17 467 945)	Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO						
					Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF						
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale										JH	1	N° SIRET de la société mère du groupe	JJ	3 4 9 7 6 3 3 7 5 0 0 8 1 4

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).